

condamné par contumace à une amende de 800 francs et aux frais de la procédure fixés à 214 fr. 20, y compris un émolument de justice de 150 francs pour infractions aux prescriptions de l'économie de guerre.

Le condamné peut, dans les vingt jours à partir du moment où il a connaissance du jugement, en demander le relief en adressant sa requête au secrétariat de la VI^e cour pénale de l'économie de guerre, immeuble de la banque cantonale à Neuchâtel.

Neuchâtel, le 19 juillet 1947.

VI^e cour pénale de l'économie de guerre :

6620

Le président,
René LEUBA.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Annuaire fédéral 1947.

L'*Annuaire fédéral*, édition 1947, est en vente au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale au prix de 4 francs l'exemplaire broché (frais de port et de remboursement en plus; frais de port pour 1 exemplaire: 10 c.). L'*Annuaire fédéral* contient la liste des membres de l'Assemblée fédérale et du Conseil fédéral, l'état du personnel des légations et consulats de Suisse à l'étranger et de l'étranger en Suisse, des fonctionnaires supérieurs de l'administration fédérale centrale, ainsi que de l'administration des postes et des télégraphes, des autorités et des fonctionnaires supérieurs des chemins de fer fédéraux, des membres et des fonctionnaires supérieurs du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances, ainsi que des directeurs et des fonctionnaires supérieurs des bureaux internationaux. L'*Annuaire* donne en outre la composition de la plupart des commissions extraparlimentaires.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 520.

Nouvelle édition de la constitution fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 31 janvier 1947. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 70 centimes, plus le port (10 c.); contre remboursement: 95 centimes.

Compte de chèques III. 520.

51

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

6620

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Assurance militaire fédérale à Berne.	Médecin en chef de l'établissement médical militaire de Novaggio.	Selon entente.	15 septembre 1947 [2.].	Diplôme fédéral, officier sanitaire; études cliniques ou longue pratique dans les domaines de la médecine interne, de la chirurgie et de l'orthopédie; langues: allemand, français et italien.

Entrée en service avant la fin de l'année 1947.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1947
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	34
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.08.1947
Date	
Data	
Seite	887-888
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 870

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.